

Taxe foncière 2022 : décryptage

Comment lire votre avis d'imposition en image :

TAXE FONCIÈRE 2022 : DÉCRYPTAGE

COMMENT LIRE VOTRE AVIS D'IMPOSITION ?

Taux communal : voté chaque année et variable selon la commune.

Taux de 6% voté par GPS&O en 2022.

Depuis 2021, transfert de la part départementale aux communes (taux fixe de 11,58%).

TAXES FONCIÈRES 2022 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : XXX Commune : XXX

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe sur les valeurs ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	31,72 %	0 %	8 %	8 %	6,222 %	6,35 %	6,107 %	
Taux 2022	31,72 %	0 %	8 %	8 %	6,222 %	6,35 %	6,116 %	
Adresse	12 80 XXX							
Base IMU	3 190		0			3 190	3 190	
Cotisation	3 208		3 208			3 208	3 208	
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations	1 014		0	30	30	267	3	1 304
IMU	1 049		198	30	30	276	4	1 547
Variation en %	+ 3,4 %	%	%	%	+ 0 %	+ 3,4 %	+ 0,33 %	

Base d'imposition.

+ 3,4% d'augmentation des bases

D'IMPOSITION ?

Taux communal : voté chaque année et variable selon la commune.

Taux de 6% voté par GPS&O en 2022.

Depuis 2021, transfert de la part départementale aux communes (taux fixe de 11,58%).

TAXES FONCIÈRES 2022 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : XXX Commune : XXX

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe sur les valeurs ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	31,72 %	0 %	8 %	8 %	6,222 %	6,35 %	6,107 %	
Taux 2022	31,72 %	0 %	8 %	8 %	6,222 %	6,35 %	6,116 %	
Adresse	12 80 XXX							
Base IMU	3 190		0			3 190	3 190	
Cotisation	3 208		3 208			3 208	3 208	
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations	1 014		0	30	30	267	3	1 304
IMU	1 049		198	30	30	276	4	1 547
Variation en %	+ 3,4 %	%	%	%	+ 0 %	+ 3,4 %	+ 0,33 %	

Base d'imposition.

+ 3,4% d'augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé à 6 %, instauré en février 2022 par GPS&O.

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé chaque année par la commune, qui a pu évoluer en 2022.

COMMENT GPS&O VA UTILISER CES RECETTES ?

La TFPB communautaire correspond à 40 M€/an de recettes. Elles permettent dès 2022 de restaurer la capacité d'autofinancement de la Communauté urbaine et de maintenir les investissements sans emprunt nouveau. Dans le contexte de crise, qui s'est aggravé depuis cette décision, elles permettent également de faire face :

• aux factures avec notamment l'envolée des coûts de l'énergie



• à l'augmentation du coût des carburants (camions de collecte des ordures ménagères...) et des matières premières.



• à la revalorisation du point d'indice de 3,5% décidée par le gouvernement pour l'ensemble de la fonction publique.



PRIORITÉ AU MAINTIEN DES INVESTISSEMENTS

Au regard de la situation nouvelle, la Communauté urbaine s'attache à maintenir son niveau de service et à réaliser ses investissements prioritaires : voirie, éclairage, vélo, rénovation thermique de 2 300 logements...



À SAVOIR

La Communauté urbaine a instauré un taux de TFPB à